

---

# Le mouvement associatif en milieu rural. Le cas de la wilaya de Bejaia\*

Hichem HACHEROUF\*\*

---

## 1. Contexte et problématique

La poussée sans précédent de la démographie associative en Algérie, repérée surtout après la promulgation de la loi 87, encouragée et accélérée par la loi 90, est une réalité aujourd'hui observable. Ce constat a été, en effet, mis en exergue par un bon nombre de chercheurs aussi bien algériens qu'étrangers qui ont traité du mouvement associatif<sup>1</sup> ou encore : du fait associatif<sup>2</sup>, du champ associatif<sup>3</sup> voire même du phénomène associatif<sup>4</sup>, en parlant d'explosion, de dynamique, de floraison et d'ébullition des associations.

---

\* Cet article résume l'un des aspects abordés dans le cadre de notre thèse de doctorat intitulée « Rôle des organisations rurales dans le développement local en Algérie. Cas de la wilaya de Bejaia ». Thèse en cours.

\*\* Attaché de recherche au CREAD au sein de la Division Agriculture, Territoire & Environnement.

<sup>1</sup> Icheboudene, Larbi, « Le mouvement associatif ou la tentative de restructuration sociale », in *Les cahiers du CREAD*, Alger, n° 53, 2000, pp. 5-23. Gallissot, René, « Mouvement associatif et mouvement social, le rapport Etat/société dans l'histoire Maghrébine », in *Revue Insaniyat*, Oran, CRASC, n° 8, vol. III, 2, mai-avril 1999, pp. 5-19. Gallissot, René, « Mouvement associatif, mouvements de droits », in *Les cahiers du CRASC*, Oran, n°5, 2002, pp. 17-27. Hamoum, Djamel Eddine, « Le mouvement associatif en Algérie, fondements en évolution », in *CCFD-Touiza*, Séminaire ONG Europe-Maghreb, (Elwijt-Zemest), Belgique, 25- 26 septembre 1995, pp. 53-60. Izarouken, Arab, « Le mouvement associatif en Algérie, état des savoirs, état des lieux », in doc Ronéo, Oran, 2004, 11 p.

<sup>2</sup> Derras, Omar, « Le fait associatif en Algérie : Le cas d'Oran », in *Revue Insaniyat*, Oran, CRASC, n°8, mai-avril 1999, vol. III, 2, pp. 95-117.

<sup>3</sup> Salhi, Brahim, « Modernisation et retraditionnalisation à travers les champs associatifs et politiques », in *Revue Insaniyat*, Oran, CRASC, n°8, mai-avril 1999, vol. III, 2, pp. 21-42.

<sup>4</sup> Dahak, Bachir, « *Les associations en Algérie / Les stratégies étatiques vis-à-vis du phénomène associatif* », Thèse de doctorat 3ème cycle de Droit Public, Montpellier I,

Mais tous ces travaux ont concerné plutôt les associations locales intervenant dans le milieu urbain. S'agissant, par contre, des associations locales opérant dans le milieu rural, nous avons constaté qu'elles n'ont pas attiré l'attention des chercheurs. Les seuls travaux recensés concernent ceux de Y. Guillermou<sup>5</sup> (1994) qui traitent des associations rurales en utilisant l'expression d'organisations paysannes, à travers l'analyse des différentes réponses de la paysannerie algérienne face à des pressions diverses et à une conjoncture politique circonstancielle (colonisation, indépendance, réforme agraire, libéralisation politique,...). Nous avons, aussi, les travaux menés par O. Bessaoud<sup>6</sup> (2004, 2008) qui s'est penché sur les organisations rurales au Maghreb dont l'Algérie en essayant d'évaluer leur rôle dans le développement agricole et rural, et ce, en se focalisant sur les organisations professionnelles agricoles.

Notre champ d'investigation concernera principalement les associations locales opérant dans le milieu rural et que nous dénommerons pour notre part « associations rurales » intervenant dans la wilaya de Bejaia.

Ce travail se veut pionnier et se propose de contribuer à l'émergence de travaux académiques sur l'évaluation du mouvement associatif dans le milieu rural. Dès lors, trois questions complémentaires s'imposent à nous : quel est le poids des associations rurales dans la wilaya de Bejaia ? Quelle est la genèse de ces associations rurales ? Et quel est le champ d'activités investi par ces mêmes associations rurales ?

Aux questions que nous nous sommes posées et, tout en nous inspirant du travail de B. Salhi<sup>7</sup> (2006), nous serions tentés de postuler l'hypothèse suivante : Le développement de l'associationnisme en milieu rural « boujiote » est aussi important que celui opéré en milieu urbain. En effet, les espaces ruraux de la wilaya de Bejaia bénéficient d'un environnement

---

1982, 389 p. Babadji, Ramdane, « Le phénomène associatif en Algérie : Genèse et perspectives », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Tome XXVIII, 1989, pp. 229-242

<sup>5</sup> Guillermou, Yves, *Encadrement étatique et formes d'organisations autonomes en secteur paysan « Marginalisé » : Cas de l'Algérie et du Congo*, in Jacob, J-P et Lavigne Delville, PH. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique « organisation et dynamiques »*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 1994, pp. 201-217.

<sup>6</sup> Bessaoud, O. et Druguet, S., *Institutions et organisations du développement rural en Méditerranée en Agriculture et alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation*, in Bachta, M.S. et Gherzi, G. (dir), *Agriculture et alimentation en Méditerranée : Le Défis de la Mondialisation*, Paris, CIHEAM-IRESA-Karthala, 2004, pp. 276-325. Bessaoud, Omar, « Les organisations rurales au Maghreb : Leur rôle dans le développement : Un essai d'évaluation », in *Economie rurale*, Paris, n°303-304-305, janvier-mai 2008, pp. 8-21.

<sup>7</sup> Salhi, Brahim, *Le mouvement associatif en Algérie : Histoire, législation, état des lieux*, Alger, UGP/ONG's, 2006, 127 p.

socioculturel favorable, riche en traditions organisationnelles (tajmaat) et de formes de solidarité (Touiza) favorables à la création de structures associatives.

Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour la complémentarité entre deux démarches : le quantitatif et le qualitatif. Les données quantitatives comprenant l'ensemble des associations qui ont été créées dans la wilaya de Bejaia de 1970 au 31 décembre 2008 (données déclaratives) proviennent de la base de données mise à notre disposition par la DRAG<sup>8</sup>. Les données qualitatives, quant à elles, portent sur une partie des témoignages d'acteurs associatifs ruraux recueillis lors de l'enquête<sup>9</sup> effectuée durant la période 2008-2009. Notre article s'articulera donc autour de trois parties révélatrices toutes des transformations profondes qu'ont subies les territoires ruraux sur le plan organisationnel plus particulièrement sur les structures associatives rurales. Ce faisant, nous déclinons, en premier lieu, les caractéristiques de la répartition géographique du mouvement associatif ; en second lieu, nous analyserons l'évolution de l'émergence des associations rurales et ses déterminants et enfin dans une troisième partie, nous examinerons les différentes activités des associations intervenant dans le milieu rural.

## **2. Des dynamiques associatives contrastées**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous avons choisi de travailler sur la wilaya de Bejaia en raison de son caractère fortement rural. En effet, elle est l'une des wilayas de l'Algérie où la population est la plus rurale en ce sens qu'elle regroupe 37 communes rurales sur 52 communes que compte au total la wilaya (selon la classification effectuée par l'ONS<sup>10</sup> à partir du recensement de la population de 1998), soit près de 71%. Elle constitue également un ensemble géographique à dominance montagnaise. La population totale<sup>11</sup> de la wilaya est estimée à 1 002 644 habitants en 2007 répartie entre 686 228 ruraux et 316 416 urbains. En 1997, elle était de 807 750 habitants augmentant ainsi de 13% en 2007. En ce qui concerne le nombre d'associations locales créées dans la wilaya de Bejaia depuis 1970 au 31 décembre 2008, nous avons dénombré au total 3 856 associations locales toutes activités confondues.

---

<sup>8</sup> DRAG : Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale de la wilaya de Bejaia.

<sup>9</sup> Enquêtes effectuées dans le cadre de notre thèse de doctorat sur le « Rôle des organisations rurales dans le développement local en Algérie : Cas de la wilaya de Bejaia ».

<sup>10</sup> ONS: Office Nationale des Statistiques.

<sup>11</sup> En 1977, la population totale de la wilaya de Bejaia comptait 697 670 habitants.

Pour mieux observer la répartition géographique de ces dernières, nous utiliserons le taux<sup>12</sup> de création des associations pour 1000 habitants qui constitue un indicateur idoine dans la mesure où il permet d'isoler le facteur démographique (E. Regourd<sup>13</sup>, 2004, 63).

### ***Le phénomène associatif est-il urbain ou rural ?***

L'observation de la répartition géographique de la dynamique associative est intéressante à double titre (voir le tableau 1). D'une part, elle indique une distribution disparate de la sphère associative au niveau de la wilaya de Bejaia, d'autre part, elle révèle, dans l'absolu, un taux de création d'associations dans les zones rurales plus important comparativement aux zones urbaines, infirmant ainsi l'idée reçue de la suprématie de la ville en la matière. C'est du moins ce qu'ont mis en avant des chercheurs<sup>14</sup> (A. Lakjaa, 2000 et O. Derras, 2007) en qualifiant le phénomène associatif de phénomène urbain. Ces derniers avancent, en outre, qu'il existe une relation étroite entre la croissance urbaine et le développement de l'associationnisme de manière générale. En fait, c'est dans les propos de B. Salhi (2006, 70-71) que l'on se retrouve mieux car lui, va plu loin, en évitant de restreindre le phénomène associatif à un phénomène seulement urbain. Pour lui, les associations sont concentrées dans les milieux fortement urbanisés ou à populations très fortement agglomérées (agglomération chef-lieu, agglomération secondaire), ainsi que dans des espaces où l'on trouve des modes d'organisations communautaires ou villageoises très vigoureuses. Il ajoutera, par ailleurs, que l'articulation entre le communautaire et l'associatif est très favorable à une multiplication des structures associatives.

Il cite comme exemple la région du M'zab et la Kabylie. C'est ainsi que dans le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou<sup>15</sup> en 1998, les associations de

---

<sup>12</sup> A titre d'explication, le taux de création d'association pour 1000 habitants a été calculé en divisant l'effectif des associations multiplié par 1000 sur le nombre d'habitants de chaque commune. Le foisonnement associatif ainsi relevé n'est pas directement corrélé au poids démographique de la wilaya de Bejaia sachant, cependant, que ce ratio ne transcrit pas objectivement la réalité du terrain.

<sup>13</sup> Regourd, Estelle, « Le phénomène associatif dans la recomposition territoriale : vers de nouvelles ruralités », Thèse de Géographie, Montpellier III, 2004, 621p.

<sup>14</sup> Nous citons Lakjaa, Abdelkader, « Vie associative et urbanisation en Algérie », in revue *Cahier du CREAD*, Alger, n° 53, 2000, pp. 5-23. Derras, Omar, *Enquête nationale, Le phénomène associatif en Algérie « Etat des lieux, participation sociale et vitalité associative »*, Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2007, 153 p

<sup>15</sup> Les données concernant le nombre d'associations locales dans la wilaya de Tizi Ouzou ont été calculées à partir du tableau 2 (création et objet des associations de 1987 à 1998) de l'article de Salhi, B « Modernisation et retraditionnalisation à travers les champs associatifs et politiques », *Op. cit.*, p. 36.

villages représentent 31% (699) de l'ensemble des associations locales (2258) que compte la wilaya de Tizi-Ouzou.

Toutes ces « affirmations » ne peuvent être que des suppositions en l'absence de données précises et détaillées sur toutes les wilayas.

Une analyse plus fine serait précieuse, mais les informations font défaut à l'échelon local, du fait que les données concernant le comptage des associations par commune n'ont pas encore donné lieu à des analyses statistiques et cartographiques plus détaillées pour l'ensemble du territoire Algérien. Il faut souligner aussi qu'aucun recensement global, basé sur la différenciation urbaine- rurale ou plus généralement selon le type d'espace, n'a été effectué à ce jour.

L'analyse de la répartition des associations locales toutes activités confondues selon le type d'espace rural et urbain a permis d'identifier sur les 3 856 associations locales<sup>16</sup> existantes 1 730 qui opèrent dans les espaces ruraux et 2126 en zones urbaines<sup>17</sup>.

Ainsi, comme on peut le remarquer, la différence entre les deux espaces ne représente que 15%.

Nous remarquons aussi que le taux<sup>18</sup> de création des associations locales, pour mille habitants observé à l'échelle de la wilaya de Bejaia qui est de 3.84, est bien supérieur à celui enregistré au niveau national estimé à 2.35.

L'analyse plus détaillée de ce dernier indicateur montre que dans la wilaya de Bejaia, les communes classées rurales enregistrent des taux très élevés, voire supérieurs aux ratios observés dans certaines communes urbaines et même au niveau national dont le taux est de 2.35. Mieux encore, les deux premières communes enregistrant le taux de création le plus important sont des communes rurales qui sont en même temps côtières et montagneuses: il s'agit de Boukhelifa et de Tichy avec respectivement 6.93 et 6.90, toutes les deux, nées lors du découpage administratif intervenu en 1984, et font partie de la même daïra, en l'occurrence Tichy.

---

<sup>16</sup> Source DRAG wilaya de Bejaia 2008.

<sup>17</sup> Hacherouf, Hichem, « Le mouvement associatif en milieu rural entre réalités et perspectives : cas de la wilaya de Bejaia », in *communication au colloque International*, « Développement durable, responsable social des Organisations et performances économiques : Bilan, Enjeux et perspective », Faculté de droit - Marrakech-Maroc, 13 et 14 Novembre 2008, p 25.

<sup>18</sup> A titre d'explication, le taux national pour 1000 habitants a été calculé en divisant l'effectif des associations estimé en 2008 à 81 000 (multiplié par 1000) par le chercheur O. Derras dans son ouvrage « Enquête nationale, le phénomène associatif en Algérie *Etat des lieux, participation sociale, et vitalité associative* Op. cit., p. 7 » sur le nombre d'habitants estimé en 2008, à 34.4 millions.

Sur les 16 premières communes qui ont un taux supérieur à 5, nous avons 12 communes rurales et 4 communes urbaines dont la commune de Bejaia, le chef lieu de la wilaya avec 5. Notons que la majorité de ces communes, à l'exception de la commune de Bejaia, se caractérisent par un retard dans le développement en termes d'infrastructures (enclavement), services de base, d'emplois et par leur éloignement des centres économiques et des centres de décisions.

Concernant les autres communes, nous constatons que les variations restent significatives. Si nous faisons une lecture ascendante, nous remarquons que nous avons affaire à un continuum, mais les écarts les plus importants sont entre les deux extrémités de l'échelle.

Par ailleurs, les villageois ont, depuis très longtemps déjà, pris en charge, sous une forme traditionnelle (Tajmaat), les préoccupations fondamentales des populations, et ce, d'autant plus que la forme associative est particulièrement adaptée aux besoins du monde rural (Association et Tajmaat).

Il est à noter que chaque commune est composée de villages dispersés dont le nombre varie d'une commune à une autre et presque dans chaque village nous pouvons trouver au moins une association. Dans le même sens, on relèvera que la wilaya de Bejaia compte 895 villages<sup>19</sup>. Nous sommes ainsi face à une société rurale fractionnée où chaque village gère son territoire<sup>20</sup>. Mais il faut souligner que cette capacité à prendre en charge leurs problèmes quotidiens a facilité l'émergence actuelle d'un nouveau type d'organisations (associations locales) dans les villages kabyles et qui a changé la structure du paysage des villages, comme l'a bien souligné Alain Mahé<sup>21</sup> (2000, 188). Ce dernier a relevé également « *une institutionnalisation des Tajmaat* » dans de nombreux villages du massif central Kabyle, institutionnalisation qui s'est traduite par un changement dans la prise de décisions dans le fonctionnement, voire la gouvernance des villages.

---

<sup>19</sup> Données tirées de l'article de Djenane, A, *Désengagement de l'Etat et économie locale : le cas de l'agriculture de montagne de la wilaya de Bejaia*, in Elloumi, M, (Dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*, Paris, IRMC-Karthala, 2002, pp. 299-310.

<sup>20</sup> Le même constat a été fait par le chercheur Salhi, B (1999, *op. cit.*, p. 35) dans le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les chiffres concernant la création d'associations dans la wilaya de Tizi-Ouzou montrent que dans l'ensemble, les villages kabyles se dotent d'associations.

<sup>21</sup> Mahé, Alain, « Les assemblées villageoises dans la Kabylie contemporaine: Traditionalisme par excès de modernité ou modernisme par excès de tradition » ?, in *Études rurales*, Paris, n°. 155/156, juillet-décembre 2000, pp. 179-211.

D'autres facteurs explicatifs de l'évolution du nombre de créations d'associations, en particulier l'histoire associative / organisationnelle de ces communes/villages, pourraient être pris en compte, toutefois les caractéristiques socio-démographiques tels que le niveau d'étude, le niveau de vie de la population, le niveau d'ouverture vers l'extérieur, le nombre des chômeurs diplômés, nous amènent à nous questionner sur le lien qui existerait ; d'une part, entre le dynamisme associatif et les mobilités géographiques induites en rapport avec le retour au local des universitaires, des immigrés et des non résidents mais originaires du village et d'autre part, entre le dynamisme associatif et le type d'espace (E. Regourd<sup>22</sup>, 2005, 48).

---

<sup>22</sup> Regourd, Estelle, « Les associations, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités ? », in *Actes du colloque international « faire campagne ? »*, CNRS-ESO, Rennes, 17-18 mars 2005, pp.41-61.

**Tableau N°1 : Classement par ordre décroissant des créations d'associations pour 1000 habitants par commune<sup>23</sup> rurale (en gras) et urbaine dans la wilaya de Bejaïa**

Commune	Taux pour mille habitants	Commune	Taux pour mille habitants	Commune	Taux pour mille habitants
<b>BOUKHLIFA (M/P)</b>	<b>6,93</b>	<b>KHERRATA (U)</b>	<b>4,91</b>	<b>TAZMALT (U)</b>	<b>4,04</b>
<b>TICHY (M/P)</b>	<b>6,90</b>	<b>ADEKAR (M)</b>	<b>4,89</b>	<b>CHELATA (M)</b>	<b>3,94</b>
SIDI AICH (U)	6,68	<b>BARBACHA (M)</b>	<b>4,84</b>	<b>TIZI N'BERBER (M)</b>	<b>3,93</b>
<b>BENI DJELLIL (M/P)</b>	<b>6,46</b>	<b>AMALOU (M/P)</b>	<b>4,72</b>	AKBOU (U)	3,83
<b>TIFRA (M)</b>	<b>6,08</b>	<b>BOUHAMZA (M)</b>	<b>4,7</b>	<b>TAOURIRT IGHIL (M)</b>	<b>3,81</b>
<b>IGHIL ALI (M)</b>	<b>6,07</b>	<b>BOUDJELLIL (M)</b>	<b>4,6</b>	<b>MELBOU (M)</b>	<b>3,80</b>
<b>SOUK EL TENINE (M/C)</b>	<b>6,04</b>	<b>BENI MAOUCHE (M)</b>	<b>4,62</b>	<b>FENAIA LLMATEN (M)</b>	<b>3,67</b>
<b>TOUDJA (M/C)</b>	<b>5,91</b>	AIT R'ZINE (U)	4,45	LEFLAYE (U)	3,63
AOKAS (U)	5,86	<b>BENI MLIKECHE (M)</b>	<b>4,36</b>	<b>SIDI AYAD (M)</b>	<b>3,56</b>
<b>BENI K'SILA (M/C)</b>	<b>5,67</b>	<b>TINEBDAR (M)</b>	<b>4,27</b>	<b>TIBANE (M)</b>	<b>3,54</b>
AMIZOUR (U)	5,35	IFRI OUZELLAGUE N (U)	4,27	TALA HAMZA (U)	3,32
<b>TAMOKRA (M)</b>	<b>5,23</b>	<b>OUED GHIR (P)</b>	<b>4,26</b>	FERAOUN (U)	3,15
<b>KENDIRA (M)</b>	<b>5,08</b>	<b>DARGUINA (M)</b>	<b>4,25</b>	<b>SIDI SAID (M)</b>	<b>3,12</b>
<b>AKFADOU (M)</b>	<b>5,07</b>	EL KSEUR (U)	4,24	<b>TASKRIOUT (M)</b>	<b>3,07</b>
<b>TIMEZRIT (M)</b>	<b>5,05</b>	<b>SEMAOUN (M)</b>	<b>4,18</b>	<b>AIT SMAIL (M)</b>	<b>2,99</b>
BEJAIA (U)	5	<b>IGHRAM (M/P)</b>	<b>4,16</b>	<b>TAMRIDJET (M)</b>	<b>2,94</b>
SEDDOUK (U)	4,98	CHEMINI (U)	4,15	<b>DRAA EL KAID (M)</b>	<b>2,94</b>
				<b>SOUK OUFELA (M)</b>	<b>1,84</b>

Source : H. HACHEROUF, 2009 (Calculé à partir des données du DRAG 2008, le recensement de la population des communes de Bejaïa. Annuaire statistique, 2007 et le document « La politique de Renouveau Rural »-MADR-CNDR. Août 2006).

<sup>23</sup> M : Commune rurale de montagne ; U : Commune urbaine ; M/P : Commune rurale où une partie est en montagne et l'autre partie en plaine ; C : commune côtière et M/C : Commune rurale où une partie en montagne et l'autre partie est côtière.

### **3. Quelle explication donne-t-on à l'essor du monde associatif en milieu rural?**

Depuis bientôt cinquante ans, les associations ont, par phases successives, investi le milieu rural dans de très nombreux domaines d'activités. Qu'est ce qui explique cet intérêt à cette forme d'organisation moderne alors que la population rurale dans les villages kabyles avait l'habitude de gérer les affaires de leurs villages en s'appuyant sur les formes d'organisations traditionnelles ? Peut être que ce sont les incitations de l'Etat, à travers la législation qui ont permis cette émergence ou c'est tout simplement le grand besoin s'ajoutant à l'opportunité qui s'offre à elles de bénéficier des aides de l'Etat ?

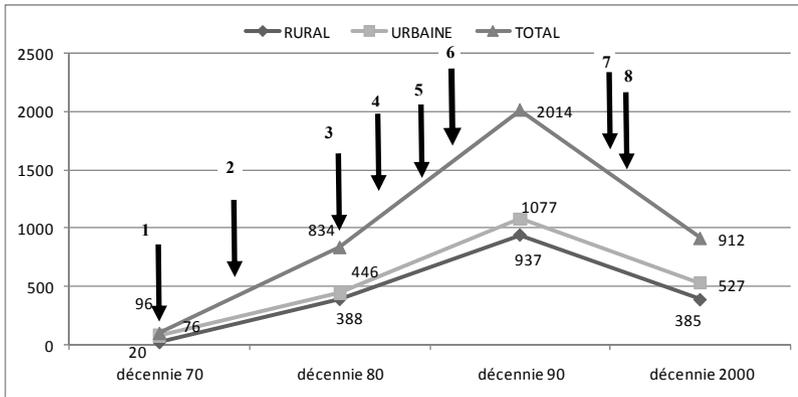
Une analyse diachronique (voir le graphe 1), en période plus précise, des créations d'associations en fonction de leur objet déclaré va permettre de mieux expliquer et comprendre la traduction de cette émergence. Les flèches numérotées 2, 4, 6 et 7 correspondent à des faits régionaux qui ont touché la wilaya de Bejaia (ainsi que d'autres wilayas) et les flèches numérotées 1, 3, 5 et 8 correspondent à des changements favorables ou pas, à l'émergence des associations<sup>24</sup>.

On voit clairement que chaque pic correspond à une décision politique ou à des événements qui ont touché la wilaya de Bejaia et qui ont eu un effet positif ou négatif sur l'émergence des associations locales.

---

<sup>24</sup> 1- Promulgation de la loi 1971 (relative aux associations) ; 2- La contestation identitaire des années 80 dans la région Kabyle « le printemps berbère » ; 3- La promulgation de la loi 1987 (la loi des associations) ; 4- Le mouvement culturel Berbère (MCB) à partir de l'année 1989 ; 5- la promulgation de la loi 1990 (la loi des associations) ; 6 - Problème d'insécurité au niveau national lié au terrorisme (1992- à ce jour) ; 7- La loi des finances de l'année 2000 relative aux conditions d'octrois d'aides de l'Etat ; 8- Les cycles d'émeutes de 2001-2002 et le boycottage massif en Kabylie des élections législatives en mai 2002.

Graph 1. Evolution des associations créées dans la wilaya de Bejaia



Source : H. HACHEROUF 2009 (élaboré à partir des données du DRAG 2008).

Le graphe ci-dessus appelle deux principales remarques : la première est que le nombre d'associations urbaines est relativement plus élevé que celui des associations rurales sur toute la période considérée mais à des niveaux relativement différents selon les phases d'évolution soit 13% pour les deux décennies 80 et 90 et 27% pour la décennie 2000. La deuxième observation que nous pouvons émettre est que le mouvement des créations d'associations, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural depuis les années 70 jusqu'aux années 2000, suit la même tendance d'évolution aussi bien en hausse qu'en baisse. En effet, le rythme de création des associations rurales ou urbaines est resté assez soutenu jusqu'à la fin des années 90 où nous observons une diminution de presque la moitié des créations d'associations enregistrées jusqu'alors.

Avant de poursuivre l'analyse, il est important de relativiser l'évolution fulgurante révélée par les statistiques associatives issues de la base de données du DRAG qui nous a permis de faire ce travail. Certes, en effet, que des progrès indéniables ont été enregistrés sur le plan quantitatif, mais sur le plan des résultats de leurs activités, les données statistiques fournies cachent des disparités relativement importantes.

L'évolution de l'émergence du mouvement associatif rural est passée par deux étapes bien distinctes :

**1- De l'émergence** : cette première étape se distingue par la décennie soixante-dix : *Le mouvement associatif soumis à la volonté de l'État-*

**providence.** Cette période a été marquée par la mise en place de la loi<sup>25</sup> de 1971, voire la flèche 1 sur le graphe ci dessus.

L'objectif principal de cette législation est d'encadrer, voire de contrôler totalement la société<sup>26</sup>.

Les associations créées durant cette période dans la wilaya de Bejaia sont au nombre total de 96 dont 21% sont des associations rurales. Les autres soit 79% sont des associations urbaines.

Les principales activités de ces associations rurales (voir tableau 2) sont orientées par ordre décroissant vers les domaines : religieux, l'éducation scolaire, la jeunesse et le sport, la chasse. Toutes ces associations sont soutenues financièrement et suivies par l'administration.

Il faut signaler que parallèlement à ces associations présentes en milieu rural, il existe une structure traditionnelle communautaire dénommée « Tajmaat », ce type d'organisation intervenant généralement pour gérer les affaires du village est considéré comme une institution régie par des règles et des normes « qanun ». La vitalité de ces organisations villageoises traduit une mobilisation de leur population pour la réalisation en commun des travaux ou d'activités d'intérêt collectif. Selon B. Salhi ( 1999, 33) « *durant les années 70, avec la mise en œuvre des plans spéciaux de développement, les communautés villageoises ont exprimé des demandes de modernisation des infrastructures et d'amélioration de leur confort moderne notamment en matière d'eau et d'électricité par le biais des représentants de la Tajmaat* ».

Il est à souligner que la wilaya de Bejaia faisait partie des six ou sept wilayates qui avaient, très tôt, bénéficié d'un programme spécial de développement (A. Djenane<sup>27</sup>, 2002, 301).

**2- A l'affirmation :** Cette deuxième étape se distingue par trois périodes qui ont participé à l'affirmation du mouvement associatif rural.

---

<sup>25</sup> Prise par l'ordonnance n° 71-79 du 3 décembre 1971 qui mettait fin à la loi de 1901 (loi des associations), en se référant à l'article 27 « toutes dispositions contraires à la présente ordonnance, sont abrogées ». L'Algérie se dotant ainsi d'une législation sur les associations.

<sup>26</sup> Nous remarquons toujours selon l'article 2 de l'ordonnance de 1971 qu'aucune association ne peut avoir une existence légale ni exercer ses activités, sans l'agrément des pouvoirs publics.

<sup>27</sup> Djenane, A, *Désengagement de l'Etat et économie locale : le cas de l'agriculture de montagne de la wilaya de Bejaia*, in Elloumi, M, (Dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*, Paris, Ed. IRMC-Karthala, 2002, pp. 299-310.

***a. La période des années quatre-vingt a été marquée par la crise de l'Etat-providence qui s'est traduite par l'amorce du développement du secteur associatif à la faveur de l'ouverture politique***

Pour mieux visualiser l'effet de ces changements sur l'émergence du mouvement associatif, nous périodiserons la décennie des années 80 en deux étapes: avant la promulgation de la loi 87 qui coïncide avec les années 80 à 86 et après la promulgation de ladite loi de 87 à 89. Mais auparavant, il est important de signaler que la wilaya a vu le nombre d'associations locales créées dans la période des années 70 passer de 92 à 388 à la fin des années 80. De la même façon, la proportion des associations rurales créées est passée de 21 % à 47 % de leur total respectif, au cours des mêmes périodes.

La période des années 80 à 86 se caractérise par le retrait de l'Etat de la sphère sociale et économique, beaucoup d'espaces seront massivement occupés par les associations et parfois encouragés par l'Etat tels que les secteurs sociaux, culturels, sportifs.

Les associations créées durant cette période dans la wilaya de Bejaia représentent 44% des associations nées durant les six premières années avant la promulgation de la loi 85-15 du 21 juillet 1987.

Nous remarquerons que ce sont presque les mêmes activités que nous avons identifiées durant les années 70 sauf qu'elles sont plus importantes en nombre (voir le tableau 2). Nous distinguerons en premier lieu, les associations de parents d'élèves avec 50% et en second lieu les associations de mosquées avec 40% et en dernier rang, les associations sportives avec une part relative de 6.5%. Nous relèverons également l'émergence timide d'associations exerçant de nouvelles activités dans le milieu rural notamment les associations de type culturel et scientifique

L'émergence de ce type d'associations peut s'expliquer par les événements<sup>28</sup> du « printemps berbère » en 1980 (voire la flèche 2 sur le graphe ci dessus) qui étaient localisés à Tizi-Ouzou, mais qui ont touché aussi, et quoique tardivement<sup>29</sup>, la wilaya de Bejaia. Au niveau organisationnel, la contestation des jeunes en majorité, les étudiants et les lycéens, s'est traduite par la mise en place des collectifs et/ou de commissions de jeunes de type informel au sein des villages. Ce type d'organisations va conquérir l'espace villageois en menant des actions en

---

<sup>28</sup> Des écrivains berbères tentent en 1980 de faire reconnaître un mouvement associatif berbère, mais en vain. L'interdiction en mars 1980 d'un séminaire sur la culture berbère à l'université de Tizi-Ouzou provoque une grève de celle-ci, grève qui finit par s'étendre à l'ensemble de la population et dans d'autres régions et, face à l'intervention des forces de l'ordre, par déboucher sur des émeutes.

<sup>29</sup> La wilaya de Bejaia va être touchée par les événements à partir du 19 mai 1981.

faveur de la promotion des activités culturelles berbères. Aussi, nous nous sommes posé la question de savoir si l'émergence des associations rurales marque-t-elle l'amorce d'un processus de transformations internes profondes des assemblées traditionnelles villageoises ?

La réponse à cette question est oui. Les événements du printemps berbère en 1980 ont permis de mettre en place un processus de qualification et de légitimation d'une élite locale qui était en gestation (jeunes étudiants, lycéens), et ce, en se basant sur la mobilisation des valeurs modernes et des valeurs communautaires. L'analyse de A. Mahé<sup>30</sup> (2006, 480) le confirme « ...à partir du printemps 1980, les jeunes du mouvement culturel, qui avaient prouvé leur capacité de mobilisation et leur maturité politique à leurs aînés, se mirent à réinvestir les affaires de leurs villages et à bousculer les plus âgés, qui monopolisaient depuis toujours les fonctions d'encadrement et de direction au sein de la *Tajmaat*... ».

Concernant les organisations traditionnelles (*Tajmaat*) nous remarquons que durant cette période il y a eu une requalification des *Tajmaat* en les assimilant à des comités de villages, appellations qui seront elles-mêmes reprises par la suite par les autorités du DRAG (Bejaia) pour désigner les associations de villages dans leurs bases de données. A la même période et suite au contexte socio-politico-économique qui a prévalu, les comités de villages s'imposèrent comme interlocuteurs de l'administration pour les affaires de la communauté (B. Salhi, 1999 et A. Mahé, 2000).

La période des années 87 à 89 coïncide avec la promulgation<sup>31</sup> de la loi 87 (voir la flèche 3 sur le graphe ci dessus). Il est à signaler également l'émergence mitigée de certaines activités exercées par les associations (voir le tableau 2) tel que l'environnement. Notons que ces dernières sont en majorité issues des structures traditionnelles appelées « *Tajmaats* ».

Mais toujours est-il que nous constatons la prédominance des associations de parents d'élèves à hauteur de 58% suivies des associations de mosquées pour une part de 25% et d'associations culturelles représentant 9% du total. Les trois premiers domaines d'activité concentrent l'essentiel des associations constituées et cristallisent ainsi la tendance et la spécificité de l'espace associatif rural. Il semble que cette reconfiguration du paysage associatif s'inscrit

---

<sup>30</sup> Mahé, A, *Histoire de la Kabylie XIX-XX siècles « Anthropologie historique du lien social dans la communautés villageoises »*, Alger, Bouchéne, 2006, p. 647.

<sup>31</sup> Le principal changement apporté est celui évoqué dans l'article 1 à savoir l'expression de « liberté d'association..... » qui est utilisé pour la première fois dans les textes précités contrairement à ceux de 1971.

implicitement dans la stratégie de l'Etat et des pouvoirs publics en leur faisant jouer un rôle intégratif portant sur la prolongation et le soutien des actions de l'Etat dans les secteurs où il avait jadis le monopole.

Le processus de changement profond des assemblées villageoises qui était en cours allait se voir conforter dans le sillage du mouvement culturel Berbère (voir la flèche 4 sur le graphe ci-dessus) qui participera à la création d'associations culturelles, et ceci, en encourageant, les différents collectifs culturels créés dans le cadre du « printemps berbère », à se constituer en associations.

L'émergence de ce type d'associations au sein des villages va, d'une part, participer au renouvellement et au rajeunissement de la composition des membres des assemblées de villages, et d'autre part, amener le paysage organisationnel de l'espace villageois à se doter d'une organisation nouvelle, moderne qui est l'association. A ce titre, A. Mahé (2006, 546) souligne bien que « *le phénomène qui a affecté la vie municipale des villages de Kabylie est, sans conteste, la création des associations issues du mouvement culturel berbère* ».

***b. La période des années quatre-vingt dix a connu une redéfinition de l'Etat-providence qui a entraîné l'apparition de nouveaux rapports avec le secteur associatif***

Toutes les lois, promulguées après 1988, viennent témoigner de la volonté de l'Etat algérien d'œuvrer plus en avant en matière d'ouverture et de libération des contraintes politiques et administratives envers la société civile. Cette ouverture été accélérée après les émeutes d'octobre 1988, d'après R. Gallissot (2002, 22), « *il faut attendre après octobre 88 pour que se déploie momentanément une expression d'associations qui s'abritent sous la banderole d'une société civile* ». Les conséquences, qui vont découler de ces événements, se traduisent concrètement par l'instauration du multipartisme et la promulgation de la loi du 4 décembre 1990 relative aux nouvelles conditions de constitution des associations.

Concernant le multipartisme, le mouvement associatif, surtout rural, n'a pas échappé à l'emprise de la politique<sup>32</sup>. Dans ce sens, les différents chercheurs, qui ont travaillé sur la Kabylie, ont bien souligné l'impact de l'emprise politique sur le mouvement associatif et plus particulièrement sur les comités de villages. En effet, le mouvement associatif arrive difficilement à marquer ses frontières avec la politique, ce qui le bloque dans ses actions et lui fait perdre sa crédibilité vis-à-vis d'une population devisée.

---

<sup>32</sup> Deux partis politiques étaient influents dans la région le FFS et le RCD.

Nous pouvons dire, d'une façon générale, que la loi 1990 (voir la flèche 5 sur le graphe ci-dessus) a libéré le mouvement associatif des contraintes politico-administratives. Sur le plan des activités susceptibles d'être investies par les associations, l'article 1 laisse le champ ouvert puisque les personnes qui se regroupent dans une association peuvent exercer des activités de nature « professionnelle, sociale, scientifique, religieuse, éducative, culturelle ou sportive ». Des espaces de sociabilité vont apparaître ainsi surtout dans des secteurs nouveaux, quasiment inexistantes et interdites auparavant, comme les associations de femmes, de l'environnement, professionnelles, identitaires, ...

Nous remarquons un boom associatif qui s'est traduit par l'augmentation du taux, d'associations rurales créées, de 40% par rapport à la décennie des années 80. Elles représentent au total 46 % en 1990. Si elles sont comparées aux associations urbaines, nous relevons une différence de 12 % seulement alors qu'elle était de 73 % en 1970.

Cette augmentation des associations rurales a été boostée par la création de certains types d'associations (voir le tableau 2) qui, dans un passé récent (décennie 80) n'étaient pas aussi nombreuses ou tout simplement n'existaient pas. A ce titre, nous noterons notamment:

1. Une explosion de créations d'associations de villages qui se sont vues passer de 6 à 394 associations ;

2. L'émergence d'associations culturelles et d'activités de jeunes qui sont passées de 20 à 91 ;

3. L'apparition d'un nouveau type d'associations relevant du domaine dénommé « socioculturel » et qui n'existait pas avant. Ainsi, du jour au lendemain juste après la loi 90, il a été enregistré la création de 106 associations socioculturelles, en milieu rural. La particularité de ce type d'associations est leur polyvalence par rapport aux activités qu'elles investissent (sociales, culturelles).

Mais après une période d'euphorie associative au début des années 90, il s'ensuit une étape d'accalmie, plus précisément, à partir de 1995, période caractérisée par une crise multidimensionnelle grave marquée notamment par la vague de violence du terrorisme (voir la flèche 6 sur le graphe ci-dessus) qui a sévi aux niveaux national et local. A cette crise viennent s'ajouter d'autres événements qui ont secoué particulièrement la Kabylie dont notamment le boycott scolaire par le mouvement culturel berbère en fin 1994 et le blocage politique suite aux élections municipales d'octobre 1997 où une commune sur trois était bloquée à cause du retrait de confiance par l'équipe municipale, au maire élu, événements qui ont pour effet d'accentuer la baisse de l'évolution du nombre de création d'associations.

**c. La décennie deux mille a été caractérisée par une reconnaissance qui est, cependant, marquée d'ambiguïtés**

Au niveau législatif, cette période se caractérise par la prise de mesures<sup>33</sup> portant sur l'octroi et le contrôle des subventions publiques. Ces nouvelles dispositions ont instauré des mécanismes de contrôle des subventions publiques accordées aux associations. En somme, la loi de finance de l'année 2000 (voir la flèche 7 sur le graphe ci-dessus) soumet l'octroi de subventions ou d'aides publiques à la satisfaction de trois conditions : i) la présentation d'un programme d'activité et d'un plan d'action à réaliser durant l'année couverte par la subvention, ii) la soumission des comptes de l'association à un contrôle permanent d'un commissaire aux comptes et iii) le dépôt, avant le 31 mars de l'année, du rapport d'activité et du bilan comptable et financier de l'année précédente.

Une succession d'événements touche la Kabylie notamment les émeutes de 2001-2002 et le boycott massif en Kabylie des élections législatives en mai 2002 (voir la flèche 8 sur le graphe ci-dessus) qui ont eu comme conséquence, le départ précipité de la gendarmerie nationale (principale force de l'ordre dans les zones rurales) laissant un vide sécuritaire important accompagné par un vide institutionnel, en raison du boycott des élections.

Les communautés villageoises kabyles, à travers les associations (comités de village, associations socio-culturelles, associations de villages) pour faire face à l'anarchie qui a concerné un bon nombre de leurs villages tels que le blocage de routes par des jeunes, vols, agressions peu prévisibles et difficilement gérables, ont eu recours aux registres anciens<sup>34</sup> en les intégrant dans leurs actions.

Cette période se distingue par un ralentissement notable de la création d'associations, d'une part et l'émergence de nouvelles activités, d'autre part que nous analyserons dans le paragraphe qui suit. D'après le graphe 1, nous remarquons une chute de la création d'associations estimée à 54% du total dont 59 % d'associations rurales et 51 % d'associations urbaines.

---

<sup>33</sup> Voir le décret exécutif n° 01-351 du 10 novembre 2001 codifiant la procédure de contrôle de l'utilisation des subventions de l'Etat ou des collectivités locales et le décret exécutif n° 2000-39 du 7 février 2000 qui régit le statut, les modalités de création et le fonctionnement des œuvres de bienfaisance.

<sup>34</sup> Sahli, Brahim, 1999, (*Op. cit.*) parle de retraditionnalisation ou la production de la tradition que certaines associations ont intégré dans une certaine mesure à travers des registres anciens dans leur action..

#### **4. Quel est le champ d'intervention des associations rurales au niveau de la wilaya de Bejaia ?**

Le champ d'intervention des associations est vaste. Comme on l'a vu précédemment, les associations sont présentes dans tous les domaines. Elles développent ainsi, entre autres, de nombreuses activités qui participent à la dynamique de développement rural/local.

Un des principaux buts de ces associations est de constituer un véritable relais pour la population villageoise, relais au sens où le définit M. Crozier<sup>35</sup> (1977), c'est-à-dire des associations « *qui expriment leur fonction de maillon permettant d'établir une concaténation et qui traduisent un dilemme s'attachant à leur rôle* ».

En effet, les associations ont une double fonction : elles expriment les besoins de la population locale et/ou de leurs adhérents auprès des collectivités locales et des institutions de l'Etat, puis, transmettent et diffusent des informations au sein de la population locale.

Le tableau 2, montre clairement que le nombre d'associations créées avant 1987 est négligeable et se limite à des secteurs où l'objet est strictement délimité et dont l'effet induit n'est pas jugé politiquement « dangereux ». Elles sont considérées comme des relais à l'action publique dans la perspective de répondre aux besoins de la population rurale comme c'est le cas pour les associations de parents d'élèves où une partie des membres de bureau appartient au corps enseignant. Il est important de signaler que ce type d'associations fait partie des premières à être créées durant les années 70 en raison de la forte revendication de la population locale qui a toujours accordé une attention très particulière à l'école considérée comme un lieu de savoir et qui a, tout le temps, constitué une préoccupation majeure chez les villageois. Au cours des enquêtes sur le terrain, le président de l'association de parents d'élèves du village de Kalaa (commune d'Ighil Ali) s'est exprimé en ces termes « ... *en raison de l'enclavement, de la non disponibilité de transport scolaire pour les élèves devant poursuivre leurs études moyennes et secondaires (collège et lycée) et la non disponibilité d'une cantine à l'école primaire, nous avons créé l'association de parents d'élèves pour disposer d'un cadre légal de défense des droits de nos enfants ...* », il ajoute, « ... *grâce à l'association, nous avons pu collecter de l'argent auprès de la diaspora pour acheter un fourgon destiné au transport scolaire et nous avons pu ouvrir la cantine de l'école primaire...* ».

---

<sup>35</sup> Crozier, M et Frieberg, M, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 448p.

Les associations religieuses sont apparues aussi en force durant les années 80 et se sont constituées autour de projets de construction ou de réhabilitation des mosquées.

Toujours, lors de nos enquêtes, nous avons relevé que l'association religieuse peut, non seulement, en toute légalité recevoir des dons, les gérer, mais aussi profiter de quelques subventions de l'Etat.

C'est à partir des années 90, qu'une nouvelle reconfiguration du paysage associatif apparaît à travers l'émergence d'associations de type villageois et socioculturel occupant une part importante dans la densification du mouvement associatif de l'espace rural de la wilaya de Bejaia.

**Tableau N°2: Création et objet des associations rurales de 1970 à 2008**

Nature de l'association	70-79	80-86	87 <sup>36</sup> -89	90 <sup>37</sup> -99	2000-2008	Total
de parents d'élèves	5	84	128	113	40	<b>370</b>
culturelles + Clubs scientifiques		5	19	65	40	<b>129</b>
Religieuse	7	68	55	50	87	<b>267</b>
sportive + activités de jeunes	6	12	6	131	40	<b>195</b>
se chasse	1		2		6	9
d'environnement			1	5	15	21
d'enfants de chouhada			2	12	2	16
de maladies chroniques +de personnes handicapées				2	12	14
de village	1		6	394	14	<b>415</b>
socio culturelle + de bienfaisance				122	106	<b>228</b>
Humanitaire				3	1	4
de chômeurs				2	2	4
d'agriculteurs				6	4	10
de centres ruraux				4		4
socio professionnelle				1	9	10
de quartiers				25	4	29
fondation + fédération d'associations				1	1	2
de femmes				1	2	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>169</b>	<b>219</b>	<b>937</b>	<b>385</b>	<b>1730</b>

Source : élaboré par H. HACHEROUF à partir des données du DRAG 2008.

Il est important de souligner que l'action collective de certaines associations rurales s'inspire de deux registres, tradition et modernité, qui semblent en apparence contradictoires mais qui répondent socialement à

<sup>36</sup> Promulgation la loi loi 85-15 du 21 juillet 1987.

<sup>37</sup> Promulgation de la loi du 4 décembre 1990 relative aux nouvelles conditions de constitution des associations.

des aspirations complémentaires. Pour P. Valéau<sup>38</sup> (2003, 4) « *les associations reproduisent au cœur des sociétés modernes les vertus des sociétés traditionnelles* ». Lors de notre entretien avec le président de l'association socioculturelle du village de Takorabt de la commune d'Ighil Ali qui est considérée par les autres villages comme un village modèle en raison de l'adoption d'une charte/règlement du village inspirée d'éléments des registres anciens « Qanun de la tajmaat ». L'adoption de la charte par les villageois est la conséquence des dépassements d'une extrême gravité (vols, agression,...) qui résultèrent des événements du « printemps » 2001 qui ont engendré comme conséquences le retrait de la gendarmerie d'une grande partie du territoire rural de la wilaya de Bejaia « *notre Village, s'est illustré ces derniers temps de façon notoire par des dépassements d'une extrême gravité, allusions faites aux multiples vols dont plusieurs personnes ont fait l'objet qu'il est temps que nous abandonnions notre mentalité fataliste et notre indifférentisme en adoptant des règles écrites.....* », cette charte est reconnue par les autorités dont une copie a été déposée à l'APC.

Tout se passe comme si ces associations, en combinant des missions du service public (école, mosquée,...), des missions de type caritatif (distribution de paniers de nourriture, de cartables pour les enfants, ...) et de développement (construction d'un château d'eau, bétonnage des artères du village,...) cherchaient une légitimité et une reconnaissance au sein des villages où elles interviennent. En effet, l'analyse des motivations inhérentes à la création de l'association nous montre comment ces associations, tout en affichant un discours « moderniste », ont intégré des préoccupations de la Tajmaat. Ceci met en évidence l'articulation entre les deux institutions : formelle (l'association) et informelle (Tajmaat). Les activités faisant traditionnellement l'objet de la tajmaat du village vont être affectées, par exemple, à des associations de jeunes avec des aspirations « modernes » sur la base d'un compromis intergénérationnel. Certaines d'entre elles se greffent sur l'organisation traditionnelle (Tajmaat) déjà existante, comme dans le cas de l'association Irchad Dini dont les membres font partie aussi de la tajmaat qui, d'après le président, je cite « *quand nous nous sommes adressés aux autorités pour discuter des besoins du village, il nous a été demandé de créer une association pour avoir plus de légitimité et pour se faire entendre et en ce temps nous faisons partie de la tajmaat et nous*

---

<sup>38</sup> Valéau, P, « Différentes manières de gérer les associations », in *Revue française de gestion*, n° 146, 2003/5, pp. 9-22.

*avons décidé de créer, en parallèle, une autre organisation qui est l'association ».*

Dans bon nombre de villages que nous avons enquêtés, la tajmaat a disparu, laissant place à des associations socioculturelles de village, ou simplement culturelles, version actualisée de la Tajmaat.

Au cours des années 2000, nous notons une diminution du nombre d'associations créées qui touche surtout celles dites traditionnelles (de parents d'élèves et associations, sportives et culturelles de jeunes) et même les associations de villages, mais nous remarquons, en parallèle, l'émergence de nouvelles activités telles que la chasse, les activités scientifiques et la création accrue d'associations dans les domaines de l'environnement, socio professionnel, etc., en raison de l'apparition de nouvelles préoccupations au niveau de la société locale. Le cas de *l'Association pour le développement rural durable et la protection de l'environnement* illustre bien les transformations qui s'opèrent au niveau du territoire rural. Cette dernière a été créée en 2007 dans le village de Belayel (commune d'Ighil Ali), village qui fait partie des villages les plus peuplés de la commune d'Ighil Ali. D'après le président, *« un des projets de l'association consiste à mettre en œuvre une action pour protéger l'environnement du village, en se débarrassant des déchets domestiques, cela en installant des poubelles tout autour du village, et en transférant les déchets dans un endroit favorable où tout risque sanitaire est évité. Pour limiter l'utilisation des sachets en plastique, il a été décidé de doter chaque foyer d'un panier en paille..... ».*

D'après nos entretiens avec quelques associations qui traitent des questions environnementales, les problèmes majeurs que rencontrent, dans ce domaine, les zones rurales de la wilaya de Bejaia, en ce moment, sont la rareté de l'eau, l'érosion des sols, l'évacuation des eaux usées, des déchets ménagers, la déforestation et les problèmes liés à la biodiversité découlant de l'urbanisation, nous déclarent-elles. L'importance accrue de ces divers problèmes, et leurs spécificités différentes d'un espace local à un autre du territoire boujiate rural ont poussé les populations locales à créer des associations devant s'occuper de l'environnement. La création de ces associations est décidée en fonction du degré de gravité des problèmes rencontrés, du temps et de la manière dont ils sont gérés localement. Nous avons constaté aussi d'après nos entretiens que certaines associations créées depuis bien longtemps ont intégré dans leurs programmes d'action des préoccupations d'ordre environnemental. C'est le cas notamment de l'association sociale du village de Takorabt commune d'Ighil Ali qui, d'habitude, s'occupait du volet social et des

infrastructures de base et s'est inquiété, ces dernières années, du problème d'évacuation des eaux usées.

## **Conclusion**

Cette contribution confirme l'hypothèse émise au début de l'article à savoir que l'essaimage associatif est différentiel entre le nombre d'associations créées en milieu rural et celui constaté en milieu urbain. En effet, nous avons relevé dans l'absolu un taux de création d'associations plus important dans les zones rurales que dans le milieu urbain, infirmant ainsi l'idée reçue de la suprématie de la ville en la matière. Bien entendu, que ce résultat ne reflète pas la réalité nationale de la situation des associations rurales, en raison de l'absence de données précises et détaillées pour toutes les wilayas.

Le développement du mouvement associatif est dépendant des différentes périodes qui ont succédé et qui sont marquées respectivement par les étapes successives passées en revue, en matière de contrôle, de négociation et de concertation avec l'Etat. En outre, le mouvement associatif puise sa légitimité et son fondement dans les traditions sociales et culturelles enracinées dans la société rurale boujiote, il est d'ailleurs, à l'origine de cette manifestation dynamique et spontanée d'investissement du champ social.

L'évolution de la répartition par type d'activité des associations rurales au niveau de la wilaya de Bejaia nous renseigne sur l'évolution des préoccupations de la société rurale et sa capacité d'appropriation de l'innovation institutionnelle. L'association est une forme moderne d'organisation proposée aux villageois. C'est donc une innovation de type institutionnel que les villageois de tout âge ont adoptée. Cette nouveauté n'intervient pas, comme nous l'avons vu, dans un vide institutionnel. Tout au contraire, la population Boujiote, comme nous l'avons signalé dans cet article, possède une forme d'organisation communautaire la Tajmaat.

En définitive, les associations semblent s'imposer, désormais, dans les campagnes. Mais par quoi s'expliquent leur dynamisme et leur place importante dans le mouvement ? Deux facteurs nous semblent révélateurs de ce processus en cours : 1- L'ampleur actuelle de la sphère associative sur le plan national : 2- leur concordance étroite avec les préoccupations actuelles des ruraux.